

CHARTRE DE NON PLAGIAT¹

Adoptée par le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire (CEVU) assumant les missions de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du Conseil Académique réuni le 19/05/14

La présente charte a pour but de sensibiliser les étudiants à la question du plagiat et plus particulièrement à sa définition et aux éventuelles conséquences sur leur parcours universitaire.

Elle a également vocation à garantir la qualité des diplômes délivrés et permettre leur valorisation.

1 - DEFINITION

1.1 - PLAGIER C'EST²:

- S'approprier le travail créatif de quelqu'un d'autre et le présenter comme sien,
- S'accaparer des extraits de texte, des images, des données, etc. provenant de sources externes et les intégrer à son propre travail sans en mentionner la provenance,
- Résumer l'idée originale d'un auteur en l'exprimant dans ses propres mots, mais en omettant d'en mentionner la source.

1.2 - EXEMPLES DE SITUATIONS DE PLAGIAT³:

- Copier textuellement un passage d'un livre, d'une revue ou d'une page Web sans le mettre entre guillemets et/ou sans en mentionner la source,
- Insérer dans un travail des images, des graphiques, des données, etc. provenant de sources externes sans indiquer la provenance,
- Résumer l'idée originale d'un auteur en l'exprimant dans ses propres mots, mais en omettant d'en indiquer la source,
- Traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance,
- Utiliser le travail d'une autre personne et le présenter comme le sien (et ce, même si cette personne a donné son accord),
- Acheter un travail sur le Web.

2 - POUR EVITER LE PLAGIAT

- Accorder crédit à l'auteur et toujours mentionner la source de l'information :
 - quand on fait référence à l'idée, à l'opinion ou à la théorie d'une autre personne,
 - quand on utilise des données, des graphiques, des illustrations, etc. originaux,
 - quand on cite textuellement les paroles de quelqu'un ou des extraits de documents écrits,
 - quand on les exprime en d'autres mots.
- Bien distinguer ses propres idées de celles des auteurs dont on s'inspire,
- Prendre en note tous les éléments qui permettent d'identifier la source d'où est tirée l'information : nom de l'auteur, titre du livre ou de l'article, titre du périodique, volume, numéro, mois de publication s'il s'agit d'un périodique, année de publication, page(s),
- Identifier par des guillemets (« ») les citations tirées de la documentation,
- Savoir planifier son travail pour éviter en fin de parcours de manquer de temps et de se contenter de faire un collage de ses notes de lecture,

3 - COMMENT CITER SES SOURCES ?⁴

L'article L.122-5 du Code de la Propriété Intellectuelle dispose que : « *les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, polémique, pédagogique, scientifique ou d'information de l'œuvre* » sont autorisées, « *sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source* ».

3.1 - LES CITATIONS

Les citations doivent être :

- claires : distinguées par des guillemets ou l'italique,
- exactes : pas de citation tronquée, sinon indiquer les coupures ([...]) ou sortie de son contexte,
- brèves : proportionnelles à l'œuvre citée et à l'œuvre citante.

Elles ne doivent pas déformer la pensée originale de l'auteur.

Il existe 2 méthodes pour mentionner la source d'une citation :

Méthode classique :

On mentionne la source citée par des notes en bas de page ou en fin de document :

- on fait un appel de note : Texte « citation.^x »,
- la référence complète est en note de bas de page ou de fin : ^xRéférence de la citation.

Méthode auteur-date :

On mentionne la source dans le texte de son travail :

- la référence est inscrite entre parenthèses,
- la référence peut être abrégée et les références complètes sont réunies à la fin du travail dans la bibliographie.

3.2 - LES REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Toute source utilisée doit être clairement identifiée. Il convient donc de rédiger de façon claire et précise les références bibliographiques des sources utilisées, notamment en respectant les règles de rédaction des normes en vigueur :

- Chaque référence doit comporter un certain nombre d'éléments d'identification : auteur, titre, édition, année de publication ...,
- La bibliographie doit être présentée de façon homogène : taille des caractères, police, casse, ponctuation,
- La référence bibliographique varie selon le type de document (ouvrage, article) et le type de support (papier, en ligne).

Ainsi, il convient de préciser, par exemple :

- Pour un livre :

NOM Prénom de l'auteur. Titre de l'ouvrage. Lieu d'édition : éditeur, date, nombre de pages (ex : BOULOGNE Arlette. Comment rédiger une bibliographie. Paris : ADBS, 2005, 127p),

- Pour un article de revue :

NOM Prénom de l'auteur. « Titre de l'article ». Titre de la revue, année, volume, numéro, pages (ex : KLINGER Cécile. « Le plagiat démolit la science ». La Recherche, 2011, n° 458, p84),

- Pour un article de revue en ligne :

NOM Prénom de l'auteur. « Titre de l'article ». Titre de la revue [en ligne], année, volume, numéro, pages. Disponible sur : <URL du site> (consulté le) (ex : GUIBERT Pascal. « Le plagiat étudiant », Education et sociétés [en ligne], 2011, n° 28, p149-163. Disponible sur : <<http://www.cairn.info/revue-education-et-societes-2011-2-page-149.htm>> (consulté le 21/05/2012)).

- Pour un site internet :

AUTEUR ou ORGANISME. Titre de la page d'accueil [en ligne]. Disponible sur : <URL du site> (consulté le) (ex : DARDE Jean-Noël. Archéologie du « copier-coller » [en ligne]. Disponible sur : <archeologuie-copier-coller.com> (consulté le 21/05/2012)).

4 - RECHERCHE DE PLAGIAT



Pour lutter contre le plagiat, l'université Blaise Pascal dispose d'un accès à la plateforme Compilatio.net.

Tous les enseignants peuvent utiliser ce service pour vérifier que les travaux remis par leurs étudiants n'ont pas été copiés sur le web. Les étudiants doivent rendre leur travail sous format numérique.

L'enseignant concerné ou le responsable de la formation peut demander aux étudiants de signer un engagement de non plagiat lors de la remise de ces travaux [thèse/mémoire, rapports de stage...], cf. déclaration sur l'honneur de non plagiat ci-après.

DECLARATION SUR L'HONNEUR DE NON PLAGIAT⁵

- A JOINDRE LORS DU DEPOT DE LA THESE/MEMOIRE/AUTRE TRAVAIL -

Je soussigné(e),

Nom, Prénom :

Régulièrement inscrit à l'université Blaise Pascal,

Année universitaire : /

Niveau d'études : Licence Master Doctorat

Composante :

Diplôme :

Mention :

Parcours :

Titre de la thèse/mémoire/autre travail :

Certifie qu'il s'agit d'un travail original et que toutes les sources utilisées ont été indiquées dans leur totalité. Je certifie, de surcroît, que je n'ai ni recopié, ni utilisé des idées ou des formulations tirées d'un ouvrage, article ou mémoire, en version imprimée ou électronique, sans mentionner précisément leur origine et que les citations intégrales sont signalées entre guillemets.

Conformément à la loi, le non-respect de ces dispositions me rend passible de poursuites devant la commission disciplinaire de l'université et les tribunaux de la République Française.

Fait à, le ... / ... /

Signature :

¹ Cette charte de non plagiat est largement inspirée du guide plagiat 2013 du réseau Jurisup.

² Définition proposée par l'université Laval, Québec

³ Définition proposée par l'université du Québec à Montréal

⁴ Définition proposée par l'université Toulouse 2

⁵ Modèle établi à partir du formulaire mis en place à l'université de Lorraine